



Communiqué de presse du 16 novembre 2010

## Une fois encore la spécialité médecine générale est piétinée

Au delà des différends tarifaires d'une consultation spécialisée en médecine générale, le SNEMG s'insurge contre l'argumentaire de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val de Marne utilisé devant le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale, lors de son dernier jugement. La description qui y est faite de la médecine générale est infamante pour les médecins généralistes, pour l'université et pour les patients suivis en médecine générale.

En 2008, l'Assemblée Nationale vote à l'unanimité la loi précisant le cadre législatif de la filière universitaire de médecine générale en affirmant trois points essentiels :

Le triptyque soins, enseignement, recherche de l'activité universitaire à l'instar des autres disciplines

Le lieu ambulatoire de l'exercice des soins en médecine générale

La définition du statut des enseignants comportant une intégration d'enseignants associés.

Comme pour les autres spécialités, le Diplôme d'Etudes Spécialisées de médecine générale permet aux enseignants de la discipline (enseignants cliniciens ambulatoires - maîtres de stage, chefs de clinique, enseignants associés et titulaires) de former les futurs médecins généralistes capables de répondre aux problèmes de santé des patients.

Ces spécialistes en médecine générale assurent un service médical rendu de qualité auprès de la population.

En 2010, pour la quatrième année consécutive, les postes d'internes en médecine générale ouverts à la répartition des épreuves classantes nationale n'ont pas tous été choisis. Comment s'étonner que de jeunes médecins renoncent à ce choix de spécialité quand celle-ci est ouvertement dénigrée et méprisée.

**Si demain nous voulons que les jeunes choisissent de plein gré cette voie, construisent un projet professionnel et s'installent dans les territoires, il faut que ce dénigrement cesse.**

Pour le bureau du SNEMG  
Dr Sébastien Leruste, Président

Contact presse : Dr Sébastien Leruste - 06 13 37 30 86 - [s.leruste@snemg.fr](mailto:s.leruste@snemg.fr)